

LISTE DES OBSERVATIONS

N	Date	Nom	Parcelles	Observations
1	09-juin	Mme MORAINE 16 rue des Pyrénées 65200 TREBONS	Zone A : Lacaussade C108 Lapale D103-D104- D105-D115 Camou- Debat AB160-AB199. Zone UA : Bas du village AB114-AC54. Zone UJ : AB115 . Zone UB : AC320- AC54	Mme MORAINE est venue se renseigner sur la possible constructibilité de ses terrains.
2	09-juin	Mme BRAZ 20 rue des Chênes 65200 TREBONS	Zone UB : Lartigue D577- D558-D399-- D576	Au sujet de la succession de Mme ANTONIO, mère de Mme BRAZ. Celle- ci est venue s'informer sur la constructibilité de sa parcelle D577 réduite à 1/3 constructible sur 4670m². Le CU date du 12/02/2021. Mme BRAZ demande que sa parcelle soit constructible en totalité.
3	09-juin	Mme ARBERET Dominique et son mari 19 rue de la Chapelle 65200 TREBONS	Zone A : L'Arriou sud D339	Fille de Mme HERNANDEZ, Mme ARBERET souhaite que la parcelle D597 reste constructible au vu des documents suivants : 10 pièces jointes (Etat parcellaire, Plan de bornage nouvelles limites, Courriers à M. le juge, Extension du réseau d'eau, Coffret électrique et Plan de l'espace collectif proposé par M. le Maire). Le permis de construire déposé le 14/03/2022 a eu un sursis à statuer le 28/05/2022. De ce fait la vente du terrain a été "cassée". Les réseaux ont été amenés à la maison existante et à la maison prévue, à ses frais. Le 11/05/2022, elle a découvert le projet de lotissement (37 maisons) initié par M. le Maire et elle s'y est opposée ne voulant pas céder 900m² pour les voies.
4	09-juin	M. LALANNE Paul 29 avenue des Victimes du 11 juin1944 65200 TREBONS	Zone A : L'Arriou sud D342	M. LALANNE représente sa fille Patricia LALANNE et demande à ce que son terrain (3560m²) soit constructible. Il a un accès direct sur l'avenue des Victimes du 11 Juin 1944.
5	09/06	M. PERCHERON Thierry 6 rue des Alouettes TREBONS	Zone A : L'Arriou Sud D341-D510	M. PERCHERON dont le terrain est voisin de celui de M. LALANNE demande à ce que son terrain D341 et D510 (6000m²) soit constructible. Il a un accès direct sur l'avenue des Victimes du 11 jun 1944.

LISTE DES OBSERVATIONS

6	09-juin	Mme NAVINER Raymonde 8 rue de l'Oussouet TREBONS	Zone A : Camou- Dessus C729	Mme NAVINER a obtenu un CU le 01/08/2022 et avait un acquéreur pour l'achat de son terrain. Les deux terrains adjacents ont été vendus en 2000 et étaient constructibles. Ce CU opérationnel a été notifié "réalisable" pour la construction d'une maison d'habitation. Une étude de sol a été réalisée le 14/09/2022. Il s'avère que le projet n'est plus réalisable. Pourtant cette parcelle est située au milieu de constructions à proximité du centre du village et elle fait partie d'un ensemble de 3 lots dont 2 sont déjà construits et desservis par une voie d'accès de 4 m de large terminée par une place de retournement de 250 m². Mme NAVINER souhaiterait que le classement de sa parcelle soit revu en vue d'une construction. 2 pièces jointes (Plan de situation et emplacement de la construction prévue).
7	09-juin	M. GENTA Alain 2 chemin de Cazaleix TREBONS	Zone Ap : La Salie A583-A584	M. GENTA, qui représente son frère Gilbert GENTA, demande de pouvoir utiliser le bâtiment existant vu que son usage actuel cesse en fin d'année et pouvoir utiliser ce dernier au même titre que ceux dans les zones UY, conformément aux pièces jointes à l'enquête publique comportant les arguments. 19 pièces jointes (Erreur de zonage, Lettre à M. le Maire du 13/01/2023, Découpage en zone réservée, Extrait du POS, Arrêté accordant le PC du 17/03/2014, Cartographie des parcelles, Cartes état initial groupe 1, Extraits du PLU de TREBONS, Parcelle AB266 et Parcelle classée UY)
8	09-juin	M. CAUSSADE JeanPaul 46 rue des Pyrénées 65200 TREBONS	Zone 1UA : Vignau D201-D202 et AB75- AB76	M. CAUSSADE souhaite procéder au découpage de ses parcelles, avec une idée de créer une circulation à terme et qui lui permettrait, sous réserve d'achat d'une bande de la parcelle D203 qui desclaverait totalement les 2 parcelles(AB75 et AB76) et qui peut dans un lointain rejoindre la rue de Bignau. M. CAUSSADE demande également s'il est tenu de mettre de la végétation au sud et latéralement dans le cas de sa demande
9	12-juin	M. GENTA Alain 2 chemin de Cazaleix 65200 TREBONS	Zone Ap : La Salie A583-A584	Courriel de M. GENTA qui cite l'article R151-35 du Code de l'Urbanisme : "Dans les zones A et N, les documents graphiques du règlement font apparaître, s'il y a lieu, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole, ou la qualité paysagère du site". Le PLU peut prévoir le changement de destination d'un bâtiment en zone agricole, ce dernier doit être repéré dans le plan (pastillage) et le règlement doit mentionner la ou les destinations possibles de ce dernier en dérogation aux règles applicables à la zone où se trouve ce bâtiment.

LISTE DES OBSERVATIONS

10	13-juin	Mme TOUZET Christine et son mari 7 rue du Père Peyriguère 65200 TREBONS	Zone UA : Camou-Debat AB151-AB195 (1/2) Zone UJ : Camou-Debat AB148-AB195 (1/2)	Mme TOUZET souhaite que son terrain (parcelle AB148) soit constructible dans sa totalité. La maison qu'elle souhaite faire bâtir serait alignée avec celles déjà bâties (ce serait pour sa fille). Elle comblerait ainsi une "dent creuse". Le positionnement d'une partie du terrain en zone UJ est incompréhensible : bois, forêts, champs, etc tout autour. 17 pièces jointes (Courriers extraits du dossier avec réponses du MO, Extraits du cadastre, photo aérienne, Extraits du dossier OAP, Courrier à M. le Président de la CCHB).
11	13-juin	Mme ROORYCK Geneviève, son mari et sa fille 4 rue de Montimars TREBONS	Zone A : Tronquet F43 (F522 et F521 selon le nouveau bornage)	Mme ROORYCK demande l'obtention d'un CU pour la parcelle F43 qui fait partie de la SCI Château de Montimars. Cette parcelle avait obtenu un CU en août 2022. Suite au bornage de la propriété concernée, une déclaration préalable de division foncière pour lotissement a été déposée en février 2023. Par erreur cette demande incluait les 2 autres parcelles attenantes augmentant considérablement la surface proposée. Cette demande a été refusée. Le CU sur la parcelle F43 d'une superficie de 2927 m² serait un projet pour faire 2 lots. Cette parcelle située en bordure de rue, est accessible à tous les équipements (eau, électricité, voirie, défense incendie) et se trouve dans une zone urbanisée comprenant des habitations anciennes et récentes. 7 pièces jointes (Courriers, CU, Etat parcellaire, Plan cadastral).
12	13-juin	M. SABATHE Stéphane 50 rue des Pyrénées 65200 TREBONS	Zone A : L'Arriou sud D336	La parcelle D336 a été divisée en 2 lots auparavant constructibles. Une construction récente se trouve sur le premier lot donnant sur la rue de la Chapelle. Depuis cette rue un chemin mène au deuxième lot difficilement cultivable ou accessible pour le fauchage. Un PC a été accordé le 07/09/2021 pour l'habitation existante. M. SABATHE souhaiterait que ce deuxième lot soit constructible. 3 pièces jointes (Etat parcellaire, Extrait du cadastre et Plan de bornage) .
13	13-juin	M. SANTOS COTTIN Jean Baptiste 59 avenue des Victimes du 11 Juin 1944 65200 TREBONS	Zone UB : Hourcadère D258 (1/2) Zone A : Hourcadère D258 (1/2)	M. SANTOS COTTIN souhaiterait que la totalité de sa parcelle soit constructible afin de pouvoir faire construire un ou deux habitats pour saisonniers (40 m²) ou un local (cabinet médical pour son épouse qui est médecin) dans la partie de son terrain en zone agricole. Ce serait une opportunité pour le village.

LISTE DES OBSERVATIONS

14	23-juin	M. LALANNE Paul 29 avenue des Victimes du 11 juin 1944 65200 TREBONS	Zone A : L'Arriou sud D342	M. LALANNE est prêt à négocier avec la commune en espérant que sa demande aboutisse. Il indique les avantages de sa proposition (rendre son terrain constructible) : densification de la zone avec une dizaine de lots le long de la voie principale entre le bâti ancien et les nouvelles constructions, accès existant depuis la rue des Victimes du 11 Juin 1944 et pris en charge par le propriétaire. La rue de la Chapelle serait moins "chargée". Existence des réseaux, cohérence avec les recommandations de la Préfecture et aussi avec la commune qui a délivré des PC rue de la Chapelle. Il est incompréhensible d'avoir classé en zone agricole des parcelles enclavées dans des maisons (épandage moins de 30m, zone de traitement 5, 10 ou 20m). 3 pièces jointes (Extrait plan cadastral, Extrait de l'avis préfectoral, Courrier)
15	23-juin	M. PERCHERON Thierry 6 rue des Alouettes TREBONS	Zone A : L'Arriou Sud D341-D510	M. PERCHERON est prêt à négocier avec la commune en espérant que sa demande aboutisse et à laisser D510 non constructible. Il indique les avantages de sa proposition (rendre son terrain constructible) : densification de la zone avec une dizaine de lots le long de la voie principale entre le bâti ancien et les nouvelles constructions, accès existant depuis la rue des victimes du 11/06/1944 et pris en charge par le propriétaire. La rue de la Chapelle serait moins "chargée". Existence des réseaux, cohérence avec les recommandations de la Préfecture et aussi avec la commune qui a délivré des PC rue de la Chapelle. Il est incompréhensible d'avoir classé en zone agricole des parcelles enclavées dans des maisons (épandage moins de 30m, zone de traitement 5, 10 ou 20m). 3 pièces jointes identiques et communes à celles de M. LALANNE.
16	23-juin	Mme RIBIERE 255 route de Mimizan 40170 BIAS	Zone Ap : La Salie A231	Mme RIBIERE est originaire de Trébons et souhaiterait revenir s'y s'installer. Sa parcelle était constructible pour moitié en 2019. Son terrain est invendable en raison du bâtiment agricole qui se trouve à proximité. Son projet de construction est prêt. Elle souhaiterait que son terrain soit à nouveau constructible.
17	23-juin	M. PERCHERON Thierry 6 rue des Alouettes 65200 TREBONS	Zone A : L'Arriou Sud D341-D510	M. PERCHERON informe que l'extrait du plan cadastral présenté le matin même est une ébauche avec matérialisation d'un chemin dans la parcelle 341 et d'une bande non constructible derrière les maisons numérotées 54, 56 et 58 avenue des Victimes du 11 Juin 1944. 1 pièce jointe (Courrier déposé sur le registre).
18	06-juil	M. TOUJAC Norbert 324 rue du 8 Mai 65200 MONTGAILLARD	Zone UJ : Bas du Village AC283-AC69- AC89-AC90-AC85- AC84-AC278-AC280- AC201-AC224	M. TOUJAC demande des informations sur la parcelle AC283 appartenant à son fils TOUJAC Marc et inconstructible. Son fils souhaiterait construire une maison en partie sur la parcelle AC228 de son père en empiétant un peu sur la parcelle AC283.

LISTE DES OBSERVATIONS

19	06-juil	M. TOUJAC Norbert 324 rue du 8 Mai 65200 MONTGAILLARD	Zone UA : Bas du Village AC 228	M. TOUJAC demande où se trouve la servitude sur son terrain qui l'empêcherait de construire sur sa parcelle.
20	10-juil	M. TOUJAC Marc 324 rue du 8 Mai 65200 MONTGAILLARD	Zone UJ : Bas du Village AC283-AC69- AC89-AC90-AC85- AC84-AC278-AC280- AC201-AC224	Courriel de M. TOUJAC Marc qui demande des informations sur ses 9 parcelles inconstructibles (soit 1873 m²), en particulier AC283. Seule la petite parcelle AC224 (7 m²) devant sa maison est constructible. Il n'y a pas de possibilité d'extention à cet endroit. Il souhaiterait construire une maison en partie sur la parcelle AC228 de son père en empiétant un peu sur la parcelle AC283. Il demande à ce que les parcelles AC80 (21m²) et AC283 (945 m²) soient constructibles. Ces parcelles n'ont jamais été inondées lors des crues car surélevées, contrairement aux parcelles AC279 et AC84 qui sont restées constructibles. Le projet de construction est en adéquation avec le PADD puisque le terrain AC228 de plus de 2000m² pourrait accueillir un logement complémentaire dans la partie déjà urbanisée du village tout en sauvegardant l'espace naturel
	10-juil			environnement et sans aucune pollution visuelle vu le positionnement de la maison. Accessibilité : il existe déjà un chemin d'accès direct par la propriété des parents (parcelles AC228 et AC226) entrée 4 rue du Moulin. Les réseaux d'eau (alimentation et eaux usées) passent déjà par ces parcelles et M. TOUJAC s'engage à ce que tous les réseaux passent par ce chemin. 3 pièces jointes (Courrier au CE).
21	10-juil	M. TOUJAC Norbert 324 rue du 8 Mai 65200 MONTGAILLARD	Zone UA : Bas du Village AC 228	Courriel de M. TOUJAC : copie de la page 8 de l'acte d'achat de la propriété de M. TOUJAC Norbert qui précise la zone de non construction sur la parcelle AC228. Où se trouve exactement cette servitude ? Cette servitude pourrait-elle l'empêcher de construire sur son terrain ? 1 pièce jointe (Extrait notarial).